

CONTRAT DE FUSION (LSAQ)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	4
0.00 INTERPRÉTATION	5
0.01 Terminologie	5
0.01.01 Certificat de Fusion	5
0.01.02 Contrat	5
0.01.03 Date d'Entrée en Vigueur	5
0.01.04 Fusion	5
0.01.05 LSAQ	5
0.01.06 Registraire des Entreprises	5
0.01.07 Résolution Spéciale	5
0.01.08 Société	6
0.02 Lois applicables	6
1.00 FUSION	6
2.00 NOM	6
3.00 SIÈGE	6
4.00 LIMITES IMPOSÉES AUX ACTIVITÉS	6
5.00 CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ ET LIMITES IMPOSÉES	6
6.00 RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES TITRES OU DES ACTIONS	7
7.00 AUTRES DISPOSITIONS	7
8.00 CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
8.01 Nombre d'administrateurs	7
8.02 Election	7
9.00 CONVERSION ET ANNULATION D' ACTIONS	7
9.01 Conversion	7
9.02 Annulation	8
10.00 MONTANTS PORTÉS AUX COMPTES DE CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET PAYÉ	8
10.01 À l'égard des actions catégorie « ... »	8
10.02 À l'égard des actions catégorie « ... »	9
11.00 RÈGLEMENT INTÉRIEUR	9
12.00 CONVOCATION DES ACTIONNAIRES	9

CONTRAT DE FUSION (LSAQ)

13.00	APPROBATION DU CONTRAT DE FUSION	9
14.00	STATUTS DE FUSION	10
15.00	MODIFICATIONS	10
16.00	FIN DU CONTRAT	10

TABLE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE LA PARTIE A [OU PARTIE B]	11
ANNEXE 5.00 – CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ ET LIMITES IMPOSÉES	12
ANNEXE 6.00 – RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES TITRES OU DES ACTIONS	12
ANNEXE 7.00 – AUTRES DISPOSITIONS	12
ANNEXE 11.00 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR	12

o o o o o



© edilex inc. www.edilex.com

CONTRAT DE FUSION (LSAQ)

CONTRAT DE FUSION intervenu en la ville de (*nom de la ville*), province de Québec, Canada.

ENTRE: (*nom de la société de la partie A*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), RLRQ, c S-31.1, ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la loi applicable;

V.1 (Représentant autorisé) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

OU

V.2 (Représentant autorisé par résolution) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], annexe A;

S'il n'y a qu'une seule personne morale devant agir par l'entremise d'une résolution, cette résolution sera reproduite en Annexe A. S'il y en a plus que deux pour cette même partie, les différentes résolutions seront reproduites en Annexe A1, A2, A3, etc.

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LA « PARTIE A »;

ET: (*nom de la société de la partie B*) personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), RLRQ, c S-31.1, ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la loi applicable;

V.1 (Représentant autorisé) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*) représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

OU

V.2 (Représentant autorisé par résolution) (*à ajouter à la suite de la clause ci-dessus*)

PARTIE A	PARTIE B